



SPAgri-CFDT

Syndicat des personnels du ministère de l'agriculture
Adm. Centrale - DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - IRSTEA - CNPPF
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)
Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)

SGEN-CFDT Enseignement agricole public

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DU 21 MAI 2015 **INFORMATION CFDT**

I - REFORME TERRITORIALE

Pour la CFDT, si la construction de régions fortes a du sens, préserver la cohésion, l'équilibre et le dynamisme de tous leurs territoires en a tout autant. En outre, il doit permettre au final d'assurer une plus grande proximité et efficacité pour le citoyen : tous les citoyens quelle que soit leur localisation géographique !

Ainsi, cette réforme, dont nous contestons la précipitation, doit cependant se donner pour objectifs de favoriser le « vivre ensemble », de renforcer l'attractivité des territoires, de redéfinir le rôle et les missions de l'Etat et des collectivités locales. Pour y arriver, l'instauration d'un dialogue social de qualité - préalable fondamental - est la clé d'une réforme réussie.

Il est impératif d'associer les agents à la réforme, en tant que force de proposition sur les évolutions des organisations de travail (conditions de travail, qualité de l'environnement professionnel, développement des compétences).

Il est regrettable que la place des partenaires sociaux dans les territoires n'ait pas été organisée. Les lieux de « dialogue informel » ne sont pas des lieux de réelle concertation.

La CFDT revendique un lieu de dialogue sur les services publics et sur l'action publique en régions associant les représentants de chaque ministère.

Cette demande ne s'oppose pas à la nécessité de maintenir un dialogue social au sein de chaque ministère. Nous défendons le maintien de directions régionales ministérielles. Nous nous opposerons à toute démarche conduisant à la création de directions régionales interministérielles.

A ce stade, les projets de macro organigrammes ne sont toujours pas communiqués, ce qui crée de l'anxiété et freine la concertation.

Parallèlement, les tractations politiques entre collectivités territoriales ajoutent de la confusion et les agents ont le sentiment que la répartition des services ne répondra pas à une logique fonctionnelle. A titre d'exemple, le président de la région Languedoc Roussillon revendique la localisation des services de l'agriculture de la nouvelle grande région à Montpellier (DRAAF et Chambre régionale d'agriculture).

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site

<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>

Pour la CFDT, il faut :

- saisir l'opportunité de la réforme, pour répondre aux enjeux d'une meilleure gestion des compétences ?

Ainsi la réorganisation doit permettre de conserver au maximum les compétences métiers existantes. Cette réforme ne doit pas être un prétexte pour amplifier les délégations, mais au contraire permettre d'engager une réflexion sur les missions à conserver pour maintenir ces compétences. Elles sont indispensables pour un véritable Etat stratège en régions.

Il est également essentiel d'offrir aux agents des perspectives de carrières motivantes en proposant de véritables parcours... pas exclusivement fondé sur le management.

A ce sujet et à titre d'exemple, nous attendons toujours la mise en place de commission d'orientation et de suivi de l'expertise (COSE) annoncée il y a déjà un an. Par ailleurs, de réelles passerelles interministérielles et inter-administrations doivent être créées sans pour autant induire des effets négatifs sur les carrières et les rémunérations.

- minimiser les risques Ressources Humaines (RH) en retenant des choix d'organisation prenant en compte, dès leur conception, les conséquences sur les agents tant sur les missions que sur les localisations.

L'accompagnement individuel de l'ensemble des agents, titulaires et contractuels, est essentiel. Tous les outils - d'abord du MAAF - doivent être activés avec des moyens à la hauteur des enjeux. Une réelle écoute pour toutes les catégories de personnels -et pas seulement les cadres- est une revendication portée par la CFDT.

Le projet de création de pôles spécialisés en un seul lieu comporte des impacts RH forts : mobilités géographiques et/ou mobilités fonctionnelles, doublons sur les postes, etc. A cela s'ajoutent des risques importants de perte de compétence métiers.

La CFDT exige dès maintenant l'organisation d'un véritable dialogue social afin de garantir la continuité des parcours professionnels des agents et des conditions d'exercice de leurs activités.

- faire évoluer les modes de travail pour gérer la dispersion géographique des agents appartenant à une même structure :

- *En modernisant l'organisation du travail* pour répondre aux nouveaux enjeux induits par les distances (améliorer les échanges numériques, recours aux réunions téléphoniques et visioconférences,...).
- *En instaurant rapidement le télétravail ou en sites délocalisés*. Il n'y a plus aucune raison d'attendre au MAAF ! ;
- *En mettant en œuvre des plans de formation* prioritairement en appui aux agents dont les missions seraient appelées à évoluer.

La réforme territoriale est un changement important et brutal. La CFDT, force de proposition, fera tout pour que cette réforme soit la moins déstabilisante possible pour les agents et qu'elle se traduise par un réel gain pour les usagers.

L'administration ne nous a communiqué aucune information nouvelle depuis la tenue du CT Spécial des DRAAF le 28 avril dernier ([consulter ce compte-rendu](#)).

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site

<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>

II – TRANSFERT DES EFFECTIFS « POLICE DE L’EAU » AU MEDDE

L’administration indique que les directions régionales ont fait remonter les listes d’agents concernés : on constate que les demandes ETP métiers sont supérieures à la cible, contrairement aux ETP supports.

L’administration a demandé aux régions de se caler sur l’effectif cible.

Le tableau des effectifs transférés par région sera modifié et renvoyé aux OS.

Les agents retenus seront informés de la façon suivante :

- *retour vers les services de la liste validée*
- *information des CAP concernées*
- *la décision sera prise lorsque la loi de finances sera promulguée.*

La CFDT demande que l’administration adresse à chaque agent un courrier indiquant :

- la position d’affectation
- les éléments financiers de la rémunération au jour du décroisement, avec l’inscription d’une garantie du bénéfice des revalorisations liées au corps d’origine.

Sur ce point la CFDT a des inquiétudes car elle a connaissance d’un courrier du 11 mai 2015 adressé à un agent MAAF en PNA au MEDDE qui précise que « *seul le ministère d’accueil... peut décider d’augmenter les montants indemnitaires des agents qu’il emploie, qu’ils soient en PNA ou en détachement* » !

L’administration indique que ce courrier ne concerne pas un agent « décroisé ». Les dispositions particulières prises dans le cadre du « décroisement » s’appliquent, comme cela est précisé dans la FAQ (CF. question 11) uniquement aux agents faisant l’objet du « décroisement ».

La CFDT souligne qu’il existe alors deux régimes de PNA, l’un avec les montants indemnitaires fixés et réévalués par le MAAF et l’autre avec des montants indemnitaires fixés par le MEDDE !?

Malgré les interrogations des différentes OS quant au « droit au retour », la garantie du maintien de rémunération, l’avenir des "clandestins"... , la Secrétaire Générale reste très optimiste. Elle se dit attachée aux missions du MAAF ("assurer notre force de frappe") et sera attentive à ce que chaque situation individuelle soit examinée.

Elle constate que l’on a besoin d’effectifs pour mener les politiques agricoles alors que des agents MAAF exercent des missions environnement.